

# Tourisme alternatif et développement durable dans la Caraïbe

## Problématique socioculturelle et stratégies politiques

Jean-Marie Breton

Volume 26, Number 1, Spring 2007

Tourisme dans la Caraïbe : logiques régionales et perspectives de développement

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1070995ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1070995ar>

[See table of contents](#)

---

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0712-8657 (print)

1923-2705 (digital)

[Explore this journal](#)

---

Cite this article

Breton, J.-M. (2007). Tourisme alternatif et développement durable dans la Caraïbe : problématique socioculturelle et stratégies politiques. *Téoros*, 26(1), 46–51. <https://doi.org/10.7202/1070995ar>



# Tourisme alternatif et développement durable dans la Caraïbe

## Problématique socioculturelle et stratégies politiques

**Jean-Marie Breton**

La Caraïbe connaît une activité touristique qui constitue un levier fort de développement, en raison des atouts qu'elle tire de ses ressources naturelles et culturelles comme destination privilégiée de tourisme estival. Il y a là matière à réflexion sur les coûts et les avantages du tourisme dans la région ; mais aussi et surtout dans la perspective des principes des sommets de Rio et de Johannesburg, sur les paramètres d'un tourisme qui réponde à l'exigence déterminante de durabilité.

La dépendance de la Caraïbe envers le tourisme va aller en s'accroissant, alors que d'autres secteurs de l'économie se heurtent de plus en plus aux contraintes environnementales. Elle peut tirer avantage de ce que la demande dans le secteur est quasi illimitée et que la crédibilité de ses performances est forte. A l'inverse, le volet négatif tient à ce que l'accent y a été jusqu'alors placé sur la croissance de l'industrie touristique plus que sur son développement. Pour cette raison, les pays et les territoires concernés sont confrontés à de nombreux problèmes environnementaux et sociaux, alors qu'ils doivent faire face à une concurrence accrue qui peut leur faire perdre des parts de marché (Silva, 2001). Comme la plupart des régions qui dépendent largement de l'activité touristique, les acteurs et les opérateurs caribéens doivent répondre à des défis essentiels : maintenir une activité nécessaire pour garantir la stabilité économique ; assurer une utilisation des ressources profitable à la fois aux visiteurs et aux populations locales ; garantir la péren-

nisation des ressources qui alimentent la demande. Même si la relation entre tourisme et environnement est demeurée jusqu'à présent marginale, c'est dans la région, constituée d'espaces insulaires et archipélagiques, qu'elle s'avère la plus importante.

L'écotourisme a été reconnu comme une forme viable de développement touristique durable. Son aptitude à engendrer des avantages économiques tout en contribuant à la protection des ressources naturelles et culturelles, et en impliquant les communautés locales dans sa gestion, l'a progressivement érigé en offre de tourisme alternative crédible et performante, notamment dans les aires protégées et dans les zones rurales. Il appartient aux pays de la Caraïbe de susciter des initiatives aptes à favoriser le développement durable de leur industrie touristique, en y incluant les paramètres éthiques qu'ils ne pourront ignorer et dont le respect pourra leur être imposé. Le constat peut y être fait des limites qui sont celles des formes classiques de tourisme de masse et/ou balnéaire, même si ces dernières ont encore de beaux jours devant elles. Les carences qu'il révèle ne sont pas étrangères aux crises auxquelles il est confronté. La nécessité d'une politique concertée de tourisme durable n'en est que plus pressante. À partir d'orientations et de choix de politique publique appropriés, les États concernés ont ainsi pu déterminer et formaliser les objectifs et les perspectives d'une démarche plurilatérale, intégrant des paramètres et des conditionnalités propres à la Caraïbe. Sa mise en œuvre y appelle la définition de stratégies et la finalisation d'outils adaptés aux exigences d'un développement touristique durable.

### Les limites du tourisme classique – entre carences et crises

#### Les carences du tourisme traditionnel

##### *Déficit culturel et marginalisation de l'espace public*

Le développement du tourisme présente-t-il toujours *in se* une menace pour les valeurs identitaires locales ? Aucune culture ne saurait en réalité survivre à l'absence de contacts et d'échanges, indispensables pour en permettre l'évolution et l'adaptation, sauf à se scléroser et à périr par excès d'endogamie.

La tradition et le passé se nourrissent au contraire d'une dynamique de reconstruction et d'enrichissement permanents. Mais l'authenticité proclamée peut n'être qu'un leurre si beaucoup d'éléments de la culture « locale » ont en réalité une origine exogène et ont été réintégrés au fil du temps par les traditions qu'ils ont contribué à construire<sup>1</sup>.

Le tourisme ne peut être accablé de tous les maux, s'il peut contribuer à une « réappropriation » de l'espace culturel et écologique par des communautés dont il contribue à revitaliser les traditions et, partant, à cimenter les solidarités, par le biais des actions de promotion et de valorisation du patrimoine (réhabilitation de bâtiments et/ou de productions traditionnelles, préservation et exploitation rationnelle des ressources de biodiversité, aménagement et mise en valeur d'espaces protégés, etc.)<sup>2</sup>.

Les territoires qui ont connu la colonisation, lieux d'exil et de souffrance pour les esclaves dont sont issues majoritairement les popula-



tions actuelles, n'ont globalement jamais été véritablement considérés par celles-ci comme leurs terres. En revanche, l'investissement affectif et identitaire s'est réalisé sur des espaces fonciers coutumièrement appropriés, souvent acquis au prix de la douleur et du sang, symboles d'émancipation et de liberté, espaces personnels de l'individu et de son groupe familial solidaire.

Dans certains d'entre eux (les départements français d'Amérique (DFA)<sup>3</sup> en particulier), l'espace « public », forcément résiduel, reste à l'inverse largement étranger à cette appropriation, bien d'un État par définition extériorisé et donc « autre ». Il ne saurait alors s'imposer envers lui aucun devoir patrimonial, *a fortiori* civique. Le déficit « d'appropriation » de cet espace explique ainsi des comportements délibérés d'indifférence, voire d'ignorance, assortis d'attitudes négatives envers l'environnement et le patrimoine collectifs et, partant, l'absence de respect et de valorisation de celui-ci au profit d'une démarche touristique.

### *Les enjeux socio-économiques et les insuffisances des politiques publiques*

On peut déplorer la multiplication, pour des raisons de rentabilité à court terme, de projets de grandes unités, voire de complexes touristiques disproportionnés, assortis d'équipements publics sur-dimensionnés, sans souci d'ancrer ces aménagements dans la durée ni dans un processus de développement durable. Largement extravertis, difficilement maîtrisables par les acteurs locaux, ceux-ci ont des conséquences néfastes pour l'environnement comme pour la cohérence et la dynamique sociales<sup>4</sup>. La priorité serait au contraire d'impliquer, d'associer et de responsabiliser les populations dans la sauvegarde du patrimoine local et dans la promotion d'échanges porteurs d'enrichissement mutuel.

On peut regretter que l'accent ne soit pas davantage mis sur le développement d'un tourisme de proximité, intercaribéen, soucieux des priorités régionales et de la redistribution de ses retombées et bénéfiques. Le tourisme classique, en grande partie généré par les pays riches et industrialisés, insuffisamment diversifié et profitant surtout à des groupes et à des intérêts financiers extérieurs, a en effet atteint ses limites. Le risque est alors que les politiques publiques du tourisme deviennent les otages d'une démarche « politicienne » opposée à sa gestion saine et maîtrisée.

Le caractère paradoxal de ce conflit récurrent tient à la dialectique complexe de l'économique et de l'écologique, de l'aménagement et de la protection, du développement et de l'environnement, sauf à intégrer les seconds aux premiers, condition d'un développement socioéconomique et touristique durable et viable.

Une politique dynamique et largement médiatisée, de promotion et de facilitation d'un tourisme aux dimensions culturelle et environnementale, présenterait des avantages incontestables. Certaines collectivités, dans les DFA notamment, n'en continuent pas moins à faire preuve d'une « frilosité » surprenante face aux effets positifs qui pourraient en être attendus à terme.

### **Les facteurs de crise**

#### *Les manifestations et les causes*

Les constats et les bilans sont difficiles à établir, car il n'existe pas toujours d'observatoire du tourisme ni de statistiques actualisées. Bien que les résultats soient souvent dégradés de l'activité touristique soient un fait, il n'est pas aisé d'en déterminer l'origine, d'en apprécier la gravité, partant d'esquisser des réponses pertinentes et des solutions crédibles.

La situation résulte de différents facteurs cumulés, qui peuvent se vérifier dans les Antilles françaises. À l'inverse, la croissance du tourisme n'a jamais été aussi forte dans les espaces concurrentiels de la Caraïbe, en République dominicaine, à Cuba, ou à Sainte-Lucie.

Certaines destinations touristiques confrontées à la crise récurrente évoquée ci-dessus n'en disposent pas moins d'atouts nombreux, aptes à ouvrir de larges perspectives de développement à une activité touristique rationnellement gérée et dûment maîtrisée. Il en va ainsi d'un patrimoine environnemental, naturel autant qu'historique et culturel, sans égal, mais qui exige d'être valorisé, ainsi que des potentialités de tourisme alternatif, d'écotourisme en particulier<sup>5</sup>.

#### *Les limites du développement univoque*

Le tourisme et l'écotourisme ne constituent pas la seule alternative crédible au financement du développement économique dans la Caraïbe, face au déclin des productions agricoles, au faible potentiel industriel et à l'exploitation limitée des gisements de services.

Les courbes de convergence du développement du tourisme et de la productivité économique tendent en effet à « s'aplatir » assez rapidement, au bout de quelques années, marquant les limites de la capacité du tourisme à dynamiser la croissance au-delà d'un effet initial d'accélération.

Le danger est de voir les initiatives et les efforts, et donc les investissements, être détournés, par un effet d'écran, d'autres secteurs d'activités, également porteurs de développement durable, en raison d'une attente excessive envers le seul secteur touristique.

Plus généralement, l'idée d'enracinement, inhérente à une vision du développement ancrée dans le vécu local, renvoie à une dimension patrimoniale foncière indissociable du passé douloureux de la plupart des peuples qui habitent aujourd'hui la Caraïbe. Au carrefour de l'histoire et de l'anthropologie, elle constitue un paramètre essentiel de la problématique écotouristique et de sa maîtrise par les populations et les communautés résidentes, à travers l'analyse des représentations et des pratiques qui déterminent l'occupation et à la gestion des espaces.

### **Les objectifs et les perspectives d'une politique régionale de tourisme durable**

#### **Les orientations et les choix de politique publique**

La « grande » Caraïbe, y compris les pays continentaux riverains d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud, a bénéficié de l'essor considérable du développement de l'industrie touristique au cours des dernières décennies. Si le nombre de touristes, à l'échelle mondiale, selon l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), est susceptible de doubler à l'horizon 2015, les statistiques établies par la Caribbean Tourism Organisation (Barbados) (CTO) pour la Caraïbe sont du même ordre, avec une position privilégiée du tourisme de croisière, alors même que les chiffres traduiraient des différences significatives d'une sous-région à l'autre.

L'évaluation de la compétitivité de formes alternatives de tourisme, au cours des quinze dernières années, a mis en évidence que, si la quasi-totalité des États de la Caraïbe appuient les concepts d'écotourisme et de tourisme durable, la signification qu'ils y attachent varie.



Jusqu'alors, le développement de l'écotourisme y a été proportionnel à la croissance du tourisme traditionnel et sa pratique plus tournée vers des objectifs de développement que de conservation, rendant difficiles la distinction entre les motivations des différentes catégories de touristes et donc l'identification des avantages économiques directement liés à l'écotourisme (Silva, 2001).

### Le cadre légal et institutionnel

Sur les plans institutionnel et en partie normatif, la démarche reste tournée vers le tourisme et l'environnement en général, l'écotourisme n'étant la plupart du temps pas appréhendé et traité en tant qu'objet spécifique des programmes et des dispositifs en cause. L'un des facteurs d'un développement insuffisant de l'écotourisme tient ainsi en partie à l'absence de législations et d'institutions *ad hoc*.

Cela est en contradiction avec le potentiel considérable que représente l'écotourisme dans et pour la région. Le progrès est plus évident, toutefois, dans les pays qui ont formellement intégré l'écotourisme en tant qu'instrument de leurs politiques de planification (Belize, par ex., ou Bonaire)<sup>6</sup>. L'élaboration d'une stratégie de tourisme durable doit alors concerner l'ensemble de l'activité touristique, y compris ses formes écologiques « alternatives ».

### Les indicateurs et les standards

La Caraïbe a entendu définir un indicateur régional de développement durable du tourisme, grâce à différents acteurs et opérateurs<sup>7</sup>. Un réseau régional des politiques de tourisme durable a ainsi été entériné par les 33 États membres de la CTO, afin de faciliter la constitution d'une « zone de tourisme durable ».

Parallèlement, la certification des prestations touristiques, dans le cadre du programme Green Globe 21, a bénéficié à divers opérateurs régionaux, en reconnaissance de leur implication dans des systèmes de gestion environnementale. La région est conjointement concernée par un projet d'établissement et d'attribution de standards de qualité (Quality Tourism Criteria / QTC) destinés à garantir des produits et des services touristiques qui répondent aux exigences sanitaires, sécuritaires et environnementales.

La CTO a quant à elle défini un panel régional de standards et d'indicateurs de tourisme durable qui, une fois approuvés par les pays caribéens, servira à l'établissement des standards touristiques nationaux. Le Comité d'Écotourisme de l'Association des États de la Caraïbe (AEC), mis en place fin 2000 (dont le Venezuela assure la présidence et la France la vice-présidence), entend de son côté déterminer son propre schéma d'indicateurs de tourisme durable (comme l'a déjà fait le Secrétariat d'État français au Tourisme).

### Les présupposés des politiques de développement touristique durable

Des organes et des agences spécialisés des Nations Unies ont eu à connaître de la conception et de la réalisation des politiques touristiques dans la Caraïbe, dans une perspective de développement durable.

Ainsi, les actions d'aide au bénéfice des pays en développement, afin de les soutenir dans la mise en œuvre de l'Agenda 21<sup>8</sup> entrepris par l'Organisation mondiale du tourisme, a fait en 2002 l'objet d'un rapport du secrétaire général<sup>9</sup>. Pour sa part, un rapport de l'OMT a précisé le rôle et la portée du tourisme dans le Plan de mise en œuvre des résolutions du Sommet mondial du développement durable (SMDD) tenu à Johannesburg en août 2002. Ces documents visent à générer une pratique durable du tourisme comme un instrument de développement et, notamment, de lutte contre la pauvreté<sup>10</sup>. Parallèlement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a invité les secteurs du tourisme et du voyage à appliquer les principes de durabilité à tous les aspects des opérations commerciales. De son côté, la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (UNCTAD) a fortement insisté sur les avantages attendus par les pays les moins développés des possibilités offertes par la promotion et l'instauration d'un tourisme durable.

Des initiatives multiples connaissent aujourd'hui un développement significatif, à la suite de Johannesburg (en collaboration avec le programme de l'UNCTAD), en faveur d'un tourisme porteur de durabilité sociale, économique et écologique. Par ailleurs, l'Assemblée générale de l'OMT a adopté une résolution à Beijing, en 2003, mandatant son secrétaire général pour en poursuivre la mise en place.

## La démarche régionale

### Les tendances et les avancées

Deux tendances majeures se dégagent d'une analyse plus affinée (Silva, 2001). La première s'inscrit dans la croissance de formes de tourisme plus sophistiquées, largement soumises au jeu du marché ; la seconde se soucie des implications environnementales de la démarche touristique, fondée sur une prise de conscience des consommateurs. L'industrie touristique a entendu apporter des réponses appropriées à cette nouvelle demande, par la conception et la promotion de produits touristiques de qualité, environnementalement « légitimés » et répondant à un souci de durabilité. Il s'est ainsi créé un marché touristique spécifique, accordant une place privilégiée à la préservation et à la gestion durable des ressources qui l'alimentent.

L'écotourisme ne constitue pas un concept nouveau pour la Caraïbe et l'offre touristique l'a déjà de longue date pris en compte, en raison de l'attrait qu'exercent sur les visiteurs ses sites et la référence aux valeurs de la nature. La 1<sup>re</sup> Conférence caribéenne sur l'écotourisme a eu lieu au Belize, il y a plus de quinze ans, afin de prendre en compte des préoccupations qui sont aujourd'hui celles d'un tourisme durable et éthique. En 1997, l'accent a été mis sur l'exigence globale de durabilité devant présider à l'ensemble de la démarche touristique dans la région. La même année, la Dominique accueillait, parallèlement aux conférences sur l'écotourisme, la 1<sup>re</sup> Conférence caribéenne sur le développement touristique durable, suivie depuis lors de réunions périodiques, à Trinidad & Tobago, au Surinam, en Guyana, etc.



Le tourisme et la pêche : deux visions du monde sous le soleil de la Caraïbe. Les communautés de pêcheurs sont très attentives aux mouvements des touristes et aux projets immobiliers qui s'intéressent à leur espace de vie. Anse La Raye (Sainte-Lucie).

Photo : Olivier Dehoorne



L'approche régionale a contribué à faire de la Caraïbe une destination d'écotourisme et à la constituer officiellement en « zone de tourisme durable ». Elle s'est efforcée d'affiner le concept et les méthodes d'un développement tourisme durable, à partir d'une évaluation des meilleures expériences (*best practices*) régionales, pour en induire des modèles expérimentaux adaptables aux spécificités de chaque pays, tout en prônant une coopération plurilatérale apte à favoriser le développement durable d'une industrie touristique régionale (Molina, 1998).

Lors de la deuxième réunion du Conseil des ministres de l'AEC, à la Havane en 1996, l'accent a été mis sur les priorités d'une politique régionale concertée, parmi lesquelles figurait la constitution de la zone précitée. C'était là non seulement reconnaître l'importance stratégique du tourisme pour le développement des économies des pays de la région, mais aussi et surtout consacrer l'interrelation et l'interdépendance du tourisme et de l'environnement, facteurs de profonds changements dans l'offre et les méthodes de l'industrie touristique. Un accord final a été signé en 1998 à Trinidad.

### Les paramètres et les conditionnalités

L'AEC a mis en place en 1996 un programme pour la formation, le perfectionnement et la recherche en matière de tourisme durable, dans le but de promouvoir une culture de durabilité du développement du tourisme parmi les États membres<sup>11</sup>. Il inclut un volet de coopération technique impliquant les gouvernements, les milieux d'affaires, les professionnels du tourisme et les centres universitaires.

Des études ont été conduites sur l'approche stratégique du développement d'une industrie touristique durable parmi les États de l'AEC. Elles montrent que le tourisme durable y est soumis à des contingences et à des facteurs particuliers, suscitant des conditionnalités et générant des contraintes plus ou moins fortes en considération des secteurs et des activités. Le positionnement de la région Caraïbe en tant que zone de développement touristique durable serait ainsi de nature à lui conférer une position de pointe sur le marché de l'industrie touristique.

Celui-ci doit conduire à l'élaboration d'un « modèle » écotouristique pour la Caraïbe, car l'écotourisme y est porteur à la fois du paradoxe et du défi de l'instauration d'un tou-

risme durable. Mais la durabilité de l'industrie touristique ne peut être assurée que si les populations intègrent les principes et les exigences du développement durable et s'impliquent effectivement dans des pratiques appropriées. Le développement durable doit alors constituer une plus-value apportée aux stratégies et aux politiques de développement national.

## La mise en œuvre opérationnelle d'un tourisme durable dans l'espace caribéen

### Les stratégies

Le rôle déterminant du tourisme durable dans l'obtention de la stabilité socioéconomique de la région a été formellement reconnu et l'accent mis sur le fait que l'établissement de la zone en cause devait résulter d'une démarche concertée des États de l'AEC<sup>12</sup>. La « durabilité » du tourisme apparaît alors comme une condition du développement et de la compétition, fondée sur un indispensable consensus.

Parmi les « stratégies » préconisées figure l'adoption de politiques et d'instruments économiques, juridiques et financiers appropriés. Conjointement, la coopération entre secteurs public et privé apparaît indispensable à la réalisation des objectifs de durabilité touristique dans la région.

De même, on a proposé le positionnement de la Caraïbe comme « destination écotouristique mondiale » du XXI<sup>e</sup> siècle, à partir d'un « inventaire écotouristique » de la région (Prevost, 1996). La balance des paiements devra intégrer à cet effet les impacts financiers environnementaux du tourisme.

Cela exige une analyse exhaustive et réaliste des forces et des faiblesses, des opportunités et des dangers de l'écotourisme, afin de dégager une balance économique qui permette d'élaborer un Agenda 21 interrégional dans le secteur, l'écotourisme y étant le segment de l'activité touristique en plus forte croissance.

À cet égard, plusieurs sites de la Caraïbe ont été classés au titre du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)<sup>13</sup> et la plupart de ces destinations sont concernées par les principales conventions internationales relatives à la protection de l'environnement, à la conservation et à l'usage

durable des ressources de biodiversité. Les problématiques environnementales sont déjà en partie prises en compte par le Protocole de Lomé, par la CTO et par le CARICOM<sup>14</sup>. Il importe désormais d'en extraire les ressources écotouristiques, en relation avec les opérations financées par le fonds global pour l'environnement / Global Environment Fund (FGE/GEF).

### Les outils

Les outils institutionnels, normatifs et financiers indispensables au développement, à l'ancrage et à la gestion performante d'une politique de tourisme durable, grâce à l'écotourisme notamment, sont encore insuffisants.

### Les attentes et les préconisations

Lors de la Conférence de Rio, en 1992, la communauté internationale a reconnu la vulnérabilité des petits États insulaires en développement, dans le plan d'action de l'Agenda 21. Pour sa part, la conférence sur leur développement durable, tenue à La Barbade en 1994, a traduit celui-ci en politiques, en actions et en mesures spécifiques préconisées sur les plans national, régional et international. L'une des priorités réside dans les « ressources touristiques », au profit d'un développement touristique durable, appelant une attention particulière pour l'utilisation des espaces fonciers et l'aménagement des zones littorales quant aux impacts environnementaux des projets et des activités touristiques<sup>15</sup>. La planification physique, les implications des procédures d'impact environnemental et l'adoption d'indicateurs et de standards environnementaux figurent au nombre des instruments retenus (Toppin-Allahar, 1994). À l'inverse, la pérennisation de pratiques foncières incontrôlées et le sous-développement persistant sont révélateurs de l'absence de standards appropriés (ce qu'illustrent la conception et l'implantation des projets architecturaux et immobiliers, des infrastructures touristiques ou d'équipements collectifs à vocation ludique).

Les solutions résident dans une meilleure planification des espaces, l'adaptation et la généralisation des procédures d'impact environnemental, l'élaboration de standards environnementaux et la mise en œuvre de leur suivi, l'édiction de mesures réglementaires de traitement des déchets liquides et solides. La poursuite de la pollution de



l'environnement, des ressources aquatiques et des paysages est en effet de nature à condamner irrémédiablement l'activité touristique, sans possibilité de renverser ce processus par le seul levier financier. Il existe déjà des éléments d'un cadre juridique de gestion des ressources du tourisme durable et de l'écotourisme. Les interactions de la gestion de l'environnement et du développement constituent désormais un objectif essentiel de l'industrie du tourisme, même hors l'émergence de l'écotourisme comme secteur spécialisé (Toppin-Allahar, 1994). Outre les dispositions traditionnelles de protection d'espèces spécifiques (ressources halieutiques, baleines, tortues, etc.), des dispositifs nationaux, régionaux ou internationaux permettent d'en appréhender tel ou tel aspect déterminant (législation sur le développement du tourisme, à Trinidad et Tobago, à la Dominique, en Guyana, par exemple). Mais demeure le souci plus général d'élaborer des réglementations techniques *ad hoc*, pour pallier les insuffisances et les dysfonctionnements de certains secteurs touristiques, au profit d'un développement durable, par des interactions appropriées entre loi, police administrative et gestion<sup>16</sup>.

### Les outils normatifs et financiers

Les besoins de la Caraïbe en dispositifs législatifs en faveur du développement touristique durable, dans le respect de la gestion des ressources, ont été clairement identifiés<sup>17</sup>. Ils imposent des conditionnalités fortes, *a priori*, du développement d'une activité à caractère écotouristique. Si, cependant, les législations et la réglementation applicables au tourisme de masse traditionnel sont aujourd'hui bien élaborées, celles qui régissent l'écotourisme ou le tourisme durable sont plus limitées. Elles ont trait à la préservation des réserves naturelles, de leurs ressources faunistiques et floristiques, ainsi que des sites à caractère culturel. La situation varie toutefois d'un pays à l'autre, rendant par là toute généralisation impossible<sup>18</sup>.

Des instruments de financement de la protection de la nature et de la gestion durable du patrimoine touristique de la Caraïbe ont parallèlement été déterminés, à partir d'une prise de conscience progressive du potentiel économique que recèle le tourisme et du rôle important de la nature et du patrimoine dans le développement d'un tourisme durable (Riegert, 1994). Ils doivent fa-

voriser la mise en œuvre de stratégies d'exploitation aptes à contribuer au développement économique et à la conservation environnementale, au profit de l'activité touristique et écotouristique. Les contraintes inhérentes aux besoins identifiés demeurent toutefois très fortes, au regard des disponibilités et des possibilités de mobilisation de ces financements (tant internes qu'internationaux).

En résumé, les axes d'une politique de tourisme durable dans la région Caraïbe s'inscrivent dans plusieurs directions (Silva, 2001) :

- amélioration de la planification et de la gestion,
- maintien et développement d'un standard élevé de qualité environnementale,
- prise en compte des implications socioculturelles et économiques,
- encouragement à la conservation et à l'utilisation durable des ressources naturelles et culturelles par les entreprises de tourisme,
- intensification de la formation et du perfectionnement en vue d'une approche durable du tourisme,
- implication des communautés locales et des différents acteurs intéressés.

Un peu partout sont prises des initiatives performantes et remarquables, émanant d'individus, de collectivités, d'organismes publics et d'organisations non gouvernementales (ONG). Nombre d'entre elles procèdent d'une démarche à caractère écotouristique, répondant au potentiel de la région en ce domaine. Encore convient-il, outre le seul cadre traditionnel, d'en renforcer les supports normatifs et institutionnels. Il importe conjointement, dans l'esprit et la lettre de l'Agenda 21 en faveur du développement durable, des recommandations de Rio et de Johannesburg et des récentes conventions en matière de tourisme éthique<sup>19</sup>, de susciter, là où ce n'est pas encore le cas, l'élaboration et l'utilisation des outils, juridiques notamment, indispensables pour asseoir et sécuriser des politiques déterminantes pour le devenir économique aussi bien que socioculturel de la région. La Caraïbe sera alors en mesure de répondre positivement au défi majeur que lui proposent aussi bien le tourisme durable que l'écotourisme.



Plage de Sainte Lucie.

Photo : Olivier Dehoorne



**Jean-Marie Breton** est professeur à l'Université des Antilles et de la Guyane (Unité de formation et de recherche des sciences juridiques et économiques de la Guadeloupe) et directeur du CREJETA (Centre de recherches et d'études juridiques sur l'environnement, le tourisme et l'aménagement).

## Notes

- 1 Le salako, coiffure traditionnelle des pêcheurs de Terre-de-Bas, aux Saintes (Guadeloupe), a été importé dans l'île il y a quelques dizaines d'années, lorsque des travailleurs anamites sont venus y apporter leur main-d'œuvre.
- 2 Le tourisme peut amener à préserver des patrimoines culturels ou monumentaux qui auraient été perdus sans cela. Il peut en résulter une réappropriation culturelle du passé, même si le regard du tourisme en modifie forcément l'image. La collectivité peut également se reconstituer de manière associative autour d'actions de gestion des ressources touristiques.
- 3 Guadeloupe, Martinique, Guyane.
- 4 Dégradation des ressources naturelles, augmentation des nuisances et des pollutions, déstructuration sociale, production d'attitudes de rejet fondées sur un sentiment d'expropriation et de spoliation, etc.
- 5 S'y ajoutent, dans les DFA, un haut niveau de services publics, d'infrastructures routières et de formations, ainsi que le voisinage du marché nord-américain et l'attrait pour un pays de culture et de tradition « françaises » dans un espace linguistique et culturel dominé par la présence britannique et hispanique.
- 6 Silva (2001); voir encarts *Belize Tourism Facts*; et *Bonaire National Marine Park*.
- 7 CTO, AEC, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD.) PNUÉ, CAST (Caribbean Association for Sustainable Tourism), etc.
- 8 Il s'agit d'un catalogue exhaustif de mesures en faveur de la protection de l'environnement et de la conservation de la biodiversité, annexé aux documents adoptés lors de la Conférence de Rio, en juin 1992, qui devaient être mis en œuvre par les États signataires, à compter du début du XXI<sup>e</sup> siècle, à travers l'élaboration et l'exécution d'Agendas 21 nationaux, régionaux et locaux, dont la plupart sont actuellement en cours de finalisation ou d'exécution.
- 9 E/CN.17/2002/PC.2/7 HTML.
- 10 Voir le Programme ST-EP (Sustainable Tourism-Eliminating Poverty).

- 11 Programme de l'AEC pour l'éducation, le perfectionnement et la recherche sur le tourisme durable, Universidad de Quintana Roo, Mexico (Ecotourism Conference, Guadeloupe, 1996, Rapport, p. 20-25).
- 12 M. Mason-Roberts, Delegate Round Table Discussion on the approach to Sustainable Tourism Development. Applicable Best Practices and Areas of Possible Regional Cooperation (CTO, 2<sup>nd</sup> Annual Conference on Sustainable Tourism, Trinidad, avril 1998, p. 79-85).
- 13 Tel que le site du « morne des Trois Pitons », à la Dominique.
- 14 « Marché commun » de la Caraïbe (Caribbean Community).
- 15 Par exemple, par l'intermédiaire du Réseau caribéen d'aide à l'écotourisme, association à but non lucratif de droit jamaïcain. (Voir Caribbean Ecotourism Support Network, Resolution, Margarita Island, 5<sup>th</sup> Caribbean Conference on Ecotourism, juin 1995.)
- 16 En matière de zonage; de standards de planification et de construction; d'octroi de licences et d'agréments; de procédures d'impact environnemental; de règlement du contentieux environnemental; de conservation de la nature et du patrimoine; de planification de la gestion.
- 17 Exploitation des carrières; contrôle des pollutions et traitement des déchets des complexes touristiques; délivrance des permis de construire; conservation de la nature et intégration des parcs et des aires protégées dans les stratégies de développement; etc.
- 18 Un État, Puerto Rico, a entendu se doter d'une législation spécifique en matière d'écotourisme, afin d'en favoriser le développement et d'en assurer l'administration.
- 19 Le thème et les politiques de tourisme « éthique » restent encore en retrait, dans l'espace de la Caraïbe, sans y constituer des priorités du développement touristique.

## Bibliographie

- Breton, J.M., (dir.) (2001), « L'écotourisme : Un nouveau défi pour la Caraïbe ? », *Série îles et pays d'outre-mer*, vol. 1, Karthala, Paris.
- Breton, J.M., (dir.) (2004) « Tourisme, environnement et aires protégées / Antilles-Guyane, Haïti, Québec », *Série îles et pays d'outre-mer*, vol. 3, Karthala, Paris.
- Breton, J.M. (2004), « Paradigme d'écotourisme et sociétés traditionnelles en mutation. Le cas de l'outre-mer français », *Téoros*, vol. 23, n° 2, p. 54-60.
- Breton, J.M., (dir.) (2006), « Développement viable et valorisation environnementale. Caraïbe – Amérique latine », *Série îles et pays d'outre-mer*, vol. 4, Karthala, Paris.

- Breton, J.M. (2007, à paraître), « L'écotourisme, clé de la gestion viable et de la gouvernance intégrée des aires protégées », dans *Gestion concertée des ressources naturelles et de l'environnement*, Actes du colloque GECOREV (Gestion concertée des ressources naturelles et de l'environnement), Saint-Quentin-en-Yvelines, 26-28 juin, CD-Rom.
- Fontaine, G., et J.P. Poulain (dir.) (2004), « Tourisme dans les départements et territoires d'Outre Mer. » *Patrimoine-Culture-Produits et territoires*, Édition. J. Lanore, collection « LT Sup », Paris.
- Frederique, E.A. (2000), *Analisis del alcance de la Ley del 31 de diciembre de 1998 para fomentar el desarrollo del ecoturismo en Puerto Rico*, XLVI Reunion anual del Programa Cooperativo Centro-americano para Mejoramiento de Cultivos y Animales (PCCMCA), San Juan, Puerto Rico, multigr., 13 p.
- Gagnon, Ch., et S. Gagnon (dir.) (2006), *L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce. De la conservation au développement viable des territoires*, Presses de l'Université du Québec, Québec.
- Kahn, A. (1997), *A Strategic Approach to the Development of a Sustainable Tourism Industry across the Countries of the Association of Caribbean States*, 1<sup>st</sup> Sustainable Tourism Conference, Commonwealth of Dominica, mai, p. 57-65.
- Logossah, K., et J.M. Salmon (2005), *Tourisme et développement durable*, EPU-Publishbook, Paris.
- Molina, S. (1998), *The Caribbean as a Sustainable Tourism Development Zone*, 2<sup>nd</sup> Annual Conference, Trinidad, avril, p. 27-31.
- Prevost, N. (1996), *Positioning the Caribbean as The World's Ecotourism Destination in the 21<sup>st</sup> Century*, 6<sup>th</sup> Caribbean Conference on Ecotourism, Guadeloupe, mai, p. 10-17.
- Riegert, T.J. (1994), *Financing Nature and Heritage Tourism in the Caribbean*, 4<sup>th</sup> Ecotourism Conference, Bonaire, mai, p. 65-75.
- Silva, M. (2001), « Ecotourism in the Caribbean: Seizing the Opportunity », *Industrie et Environnement*, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Division technologie, industrie et économie, Paris.
- Toppin-Allahar, C., (1994), *Managing Environment/ Development Interactions in the Tourism sector. An Assessment of some Tools*, 4<sup>th</sup> Ecotourism Conference, Bonaire, mai, p.108-122.
- Toppin-Allahar, C., (1994), *The Legal Framework for the Management of Ecotourism Resources: An Essential Pre-requisite*, 4<sup>th</sup> Ecotourism Conference, Bonaire, mai, p.108-122.